



Trans'Formation

ATTESTATION DE QUALIFICATION

SPORT ADAPTE - MODULE 2

Activités Gymniques Sport Adapté

Du 25 au 27 Octobre 2018



[A Office des Sports d'Amiens :](#)

30 Square Friant les 4 Chênes, 80000 Amiens
et Gymnase J-C. Descamps, Parc des sports, Rue Lucette
BONARD, 80330 Longueau

AQSA en quelques mots

L'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives pour les personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques étant inscrit dans la loi et étant l'une des priorités du Ministère des Sports, la Fédération Française du Sport Adapté propose une formation aux professionnels ou futurs professionnels des métiers du sport ainsi qu'aux bénévoles d'associations sportives, quels que soient leurs champs d'intervention et dans la limite des prérogatives accordées par les textes réglementaires (cf. RNCP).

Cette formation complémentaire favorise l'acquisition de compétences pour intervenir auprès de ces publics. Elle s'inscrit également dans le contexte des conventions signées entre la FFSA et des fédérations délégataires de disciplines sportives ou des fédérations affinitaires.

Par cette formation, la FFSA contribue à l'insertion des personnes dont elle a la responsabilité, dans des associations affiliées aux fédérations sportives agréées par l'État ou dans des structures de loisirs à caractère sportif.

PUBLIC

Cette formation est qualifiante¹ pour des personnes ayant réalisé le module 1 AQSA Sport Adapté titulaires et d'un diplôme professionnel dans les Activités Gymniques et d'encadrement d'activité(s) physique(s) et sportive(s) auprès de tout public :

- Diplôme d'Etat Jeunesse & Sport : BEES, BPJEPS2, DEJEPS, DESJEPS
- Diplôme de l'enseignement supérieur : Licence STAPS
- Diplôme de la branche Sport : CQP

Et est ouverte mais non qualifiante pour des bénévoles souhaitant accueillir des personnes déficientes dans leur club.

LA FORMATION

Elle se compose du module 2 se déroulant sur 3 jours consécutifs (9h – 17h) :

- Module 2 : Activités Gymniques Sport Adapté
- Frais pédagogiques (hors restauration et hébergement) :
 - Tarif normal : 450€
 - Tarif particulier : 240€
 - Restauration : 14€
 - Pension complète : 130€ (+15€ chambre individuelle)

¹ L'AQSA est une qualification fédérale. Elle n'offre donc pas de prérogatives professionnelles supplémentaires

Module 2 « Activités Gymniques Sport Adapté » (AGSA)

Intervention pédagogique

OBJECTIFS :

- Concevoir son intervention pour permettre aux personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques de comprendre et de progresser.
- Analyser la logique de l'activité pour mettre en œuvre des situations permettant au sujet d'apprendre.
- Concevoir l'activité dans une perspective de loisir ou de compétition.
- Elaborer des outils d'observation et d'évaluation.
- Analyser sa pratique.
- Travailler à partir des objectifs institutionnels et/ou associatifs du projet individuel du pratiquant, prendre en compte les attentes de la personne et identifier ses besoins.

CONTENU :

- Le projet en relation avec les objectifs de l'institution et/ou l'association.
- Didactique appliquée de la discipline sportive.
- Référentiel des niveaux d'évolution d'un sujet dans l'activité, pour évaluer, choisir des objectifs et des démarches pédagogiques.
- Enseignement de l'activité auprès de ces personnes.
- L'aménagement du milieu.
- Organisation des compétitions dans la discipline (FFSA et fédération délégataire de la discipline).
- Séances pédagogiques : auprès de personnes déficientes mentales : préparation, animation, observation, évaluation.
- 3 activités différentes : Gym aux agrès ; Trampoline ; GR

PROGRAMME PREVISIONNEL

	Jeudi 25/10	Vendredi 26/10	Samedi 27/10
HORAIRES MATINEE	9H00 – 12H30 Accueil présentation de la formation. Présentation des stagiaires et attentes Préparation et organisation de la séance 1.	9H00 – 12H30 Organisation et préparation de la séance 2. 10h30-12h30 : Trampoline Mise en situation 2 auprès du public + retour	9H00 – 12H30 Enseigner en fonction des niveaux de potentialité : quels éléments à prendre en compte ? Règlement et compétitions Sport Adaptés
HORAIRES APRES- MIDI	13H30 – 17H00 13h30 – 15h30 : Gym aux agrès Mise en situation 1 auprès du public + retour Comment créer une séance pédagogique d'AGSA ? Intérêts et limites de la pratique des AGSA pour le public SA ? Préparation fiches d'observations.	13H30 – 17H00 Apports théoriques : Adapter pour enseigner la gymnastique aux personnes handicapées mentales et psychiques Analyse des 2 premières séances	13H30 – 17H00 Organisation et préparation de la séance 3 14h30-16h30 : GR Mise en situation 3 auprès du public + retour Bilan de la formation

Adresse de l'Office des Sports d'Amiens :
30 Square Friant les 4 Chênes, 80000 Amiens

De Lille par autoroute : Autoroute A1 Paris/Lille : Direction Paris
Prendre Péage à Frênes Les Montauban ; Continuer direction Paris ;
Prendre sortie Amiens /Reims/ Rouen ; Péage Jules Vernes ; Prendre
sortie Amiens Centre/Amiens Sud /Dury ; Au rond point 1ère sortie
D1001 direction Amiens / Dury / Vallée des Vignes ; Prendre Amiens
Centre ; Arrivée Square Friant les 4 chênes.

Bus de la gare du Nord Amiens : ligne 2, arrêt gare du nord quai d
en direction de CHU A Picardie Quai C ; descendre à l'arrêt Branly et
marcher 880 mètres direction Square Friant les 4 chênes.

Du centre ville : 13 minutes à pied.

INSCRIPTION AVANT LE 8 OCTOBRE 2018

CONTACT

Ligue SA HDF : CHRETIEN Elliott

@: elliott.chretien@ffsa.asso.fr

Tel : 07.82.18.82.38

